



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
17 mars 2011
Français
Original : chinois

Session annuelle de 2011
6-17 juin 2011, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Projet de descriptif de pays pour l'Ukraine (2012-2016)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-7	2
II. Coopération passée et enseignements tirés	8-15	3
III. Programme proposé.	16-26	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	27-28	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources		8
Acronymes		12



I. Analyse de la situation

1. L'Ukraine est un pays à revenu intermédiaire qui avait en 2009 un PIB par habitant de 6 330 dollars en termes de parité de pouvoir d'achat¹. Pendant huit années (de 2000 au milieu de 2008), elle a connu une croissance économique moyenne de 7,5 % par an. Cette croissance a été suivie d'une grave crise économique, le PIB tombant de 15 % en 2009. En 2010, l'économie de l'Ukraine a repris sa croissance, le PIB réel atteignant 4,1 % selon le Comité d'État pour les statistiques.

2. Avec un indice de développement humain de 0,710, l'Ukraine était classée, en 2010, soixante-neuvième sur 169 pays. En 2007, le montant global des dépenses consacrées aux prestations sociales était élevé, représentant 26 % du PIB. Pourtant seulement 56,8 % de ceux qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté absolue² reçoivent une assistance sociale et seulement 23 % des transferts sociaux parviennent aux pauvres³. Ceux-ci représentent plus de 20 catégories de groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH/sida et les minorités sexuelles.

3. Depuis 2005, l'Ukraine a accompli des progrès en matière de gouvernance démocratique. Le pays doit toutefois encore surmonter un certain nombre de défis institutionnels, dont les carences de la gouvernance du secteur public, et établir un système judiciaire totalement indépendant et efficace. Bien que l'Ukraine ait apporté des améliorations à la gouvernance locale, les cadres politiques et juridiques ne prévoient pas encore le mandat clair, la répartition des responsabilités ou l'accès aux ressources qui sont nécessaires pour améliorer les services publics. Le potentiel d'engagement civique est entravé par un cadre juridique dépassé qui limite les possibilités pour les organisations de la société civile de servir les intérêts publics et devenir autosuffisantes.

4. Malgré la croissance économique robuste enregistrée jusqu'au milieu de 2008, le progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est mixte et inégal. Bien que l'Ukraine ait réussi à réduire la pauvreté absolue de 9 % en 2005 à 4,5 % en 2009, le niveau de pauvreté relative est resté inchangé à 27 %, sur la base du seuil de pauvreté défini à l'échelon national⁴. Il est presque deux fois plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines (38,2 % contre 21,5 %). L'Ukraine continue à avoir l'épidémie de VIH la plus grave d'Europe et d'Asie centrale, avec une prévalence du VIH de 1,33 %. Le nombre de nouvelles infections à VIH par 100 000 personnes a plus que triplé depuis 2000.

5. En 2008, l'Ukraine venait au dixième rang pour les émissions anthropogènes annuelles brutes (émissions provoquées par l'activité humaine) parmi les 40 pays qui sont parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁵. Elle est classée vingt-et-unième pour les émissions cumulées de gaz de serre, avec des émissions annuelles par habitant de 9,2 tonnes d'équivalent de

¹ FMI, Perspectives de l'économie mondiale, édition d'octobre 2010.

² Proportion de la population qui consomme moins de cinq dollars par jour (en parité de pouvoir d'achat).

³ Comité présidentiel pour les réformes économiques pour 2010-2014 (juin 2010).

⁴ Soixante-quinze pour cent du niveau médian des dépenses d'équipement par adulte de référence.

⁵ Document FCCC/SBI/2010/18 de la trente-troisième session de l'Organe subsidiaire d'exécution, Parties à la CCNUCC, Cancun, 2010.

dioxyde de carbone. Avec la ratification du Protocole de Kyoto, ce pays est tenu de stabiliser ses émissions de gaz de serre aux niveaux de 1990 d'ici à 2012 et il a promis de les réduire de 20 % d'ici à 2020. Les zones protégées ne constituent que 5,4 % du territoire de l'Ukraine, contre une moyenne internationale de 10 %.

6. Entre 1992 et 2008, les catastrophes naturelles ont affecté plus de 2,7 millions de personnes et provoqué environ 1,6 milliard de dollars de dégâts. Les catastrophes technologiques reflètent la négligence passée de l'environnement et le fait que le système de gestion des urgences de l'Ukraine est axé plus sur la réaction aux crises que sur la réduction de risque de catastrophes. La mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo⁶ est donc extrêmement importante.

7. La représentation des femmes au parlement, qui est de 8 %, reste très faible, bien au-dessous de l'objectif national de 30 %. L'exclusion des femmes du processus de prise de décisions au plus haut niveau politique fait contraste avec les indicateurs relativement élevés de participation aux niveaux inférieurs. Quant à l'écart entre les revenus des femmes et ceux des hommes, il se maintient à environ 25 %.

II. Coopération passée et enseignements tirés

8. Les résultats de la mise en œuvre du programme de pays en cours étaient plus visibles aux niveaux sous-régional et local qu'au niveau national. Les activités politiques et les avis donnés au niveau national n'ont pas toujours donné lieu à un changement réel en raison du changement fréquent de gouvernement et des interventions qui n'étaient pas toujours bien ciblées ou déterminées par la demande⁷. En dépit de cela, les OMD ont servi de cadre de développement unique pour le Gouvernement, tandis qu'ils étaient incorporés dans les diverses politiques et programmes nationaux et sectoriels et ont soutenu la mise en place d'un système de planification stratégique solide⁸. Par le biais du projet de Centre analytique et consultatif, le PNUD a fourni au Gouvernement le soutien en matière de développement de capacités dont il avait besoin eu égard à sa récente adhésion à l'Organisation mondiale du commerce.

9. Parmi les autres réalisations importantes au niveau national, on peut citer l'adoption du Programme national de lutte contre le sida pour 2009-2013, avec un accroissement des crédits budgétaires nationaux et locaux alloués aux divers ministères; la ratification parlementaire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées; et le renforcement des mécanismes nationaux de défense des droits de la femme, y compris l'élaboration, l'exécution et le suivi du Programme d'État sur l'équité entre les sexes (2006-2010).

10. Des progrès ont été accomplis dans la protection de l'environnement grâce à l'adoption d'initiatives institutionnelles et politiques encourageant la réalisation

⁶ Il s'agit d'un cadre stratégique mondial clef sur la réduction des risques, adopté par l'Ukraine en 2005.

⁷ Examen à mi-parcours du plan d'action du programme de pays de l'Ukraine pour la période 2006-2010, p.8.

⁸ Par le biais du Projet de Centre analytique et consultatif de haut niveau, le PNUD a fourni au Gouvernement le soutien de développement de capacités dont il avait besoin eu égard à sa récente adhésion à l'Organisation mondiale du commerce.

d'activités dans le cadre du mécanisme conjoint d'application du Protocole de Kyoto. En partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial, une auto-évaluation de la capacité nationale a été réalisée. Elle sert d'une base à l'évaluation de la politique nationale en matière d'environnement et de sécurité énergétique. Une stratégie de réduction des risques de catastrophes a été élaborée avec la participation active d'experts nationaux et internationaux du PNUD.

11. Le PNUD a amélioré les capacités nationales de planification participative inclusive au niveau local par la promotion de la planification communautaire de l'exécution de 2 000 microprojets dans les communautés rurales. Le PNUD a aussi aidé les communautés et les pouvoirs publics dans les régions affectées par l'accident de la centrale de Tchernobyl en leur donnant accès à des informations sur la santé et la promotion de modes de vie sains. Cette initiative était tout spécialement axée sur les jeunes. Reconnaisant la nécessité de répondre aux besoins de développement humain en République autonome multiethnique de Crimée, le PNUD a soutenu la mobilisation sociale et le développement des petites entreprises.

12. Dans une large mesure, le succès du PNUD pendant la période de programme en cours pourrait être attribué aux approches inclusives qui ont été utilisées au cours de l'élaboration et de l'exécution des programmes. La démarche consistant à permettre aux gens de former des communautés et de prendre l'initiative sur les questions qui les concerne leur a permis de participer à la prise de décisions et a contribué au succès de programmes de développement locaux. La participation de représentants des communautés à la planification stratégique commune pour la viabilité économique des zones protégées a contribué à étendre ces zones de 4 % à 5.4 %.

13. Une coopération étroite avec les organisations représentant les personnes vivant avec le VIH a contribué à l'établissement d'un système permanent de suivi et d'intervention pour les violations de droits de l'homme dans 10 régions. Cela a aussi donné lieu à une plus grande participation des personnes touchées par le VIH à dans la recherche de la justice et de l'amélioration de la qualité de l'aide juridique.

14. Le PNUD considère le secteur privé comme un agent important du développement du pays et s'est efforcé d'établir des partenariats dans le cadre de l'initiative relative au Pacte mondial. Il a mis les ressources et les compétences du secteur privé au service du développement des jeunes, de l'atténuation des effets des changements climatiques, de la conservation de la diversité biologique et de la gestion des eaux. Le PNUD a aussi encouragé les contributions du secteur privé aux projets de développement communautaires et a créé la première association privée-publique du pays dans les services municipaux et les équipements collectifs.

15. L'Ukraine a bénéficié de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat, qui prévoit le soutien aux réformes conformément aux valeurs et aux normes de l'Union Européenne (UE). Des négociations se déroulent actuellement pour l'établissement d'une zone de libre-échange élargie avec l'UE. Le PNUD et l'UE ont conjointement exécuté des projets à grande échelle sur l'autonomisation des femmes, la promotion des droits des consommateurs, le développement communautaire et la gestion des frontières. En 2008, dans son rapport national sur le développement humain, le PNUD a analysé dans quelle mesure l'intégration européenne a contribué à l'accélération du progrès en matière de développement humain et de la réalisation des OMD.

III. Programme proposé

16. Dans un pays à revenu intermédiaire comme l'Ukraine, le PNUD occupe une place importante dans les prescriptions de politique et le développement des capacités en se concentrant sur les OMD et en promouvant l'innovation et le changement institutionnel à tous les niveaux d'administration. Les projets pilotes et les projets de démonstration exécutés par le PNUD améliorent l'accès aux services sociaux de base et jettent les fondements de plus grandes réformes structurelles. Le PNUD complète l'ordre du jour de l'intégration de l'UE en ajoutant la perspective mondiale sur le développement durable et joue le rôle d'intermédiaire neutre entre le Gouvernement, les donateurs et la société civile en recommandant un développement humain axé tout particulièrement sur les groupes sociaux exclus et vulnérables.

17. Le PNUD soutiendra le Gouvernement dans la mise en place et l'exécution de stratégies et de politiques inclusives favorables aux pauvres visant à faire du développement durable une partie intégrante de la politique sociale de l'Ukraine, conformément aux cibles nationales des OMD et aux engagements internationaux. Il soutiendra les capacités nationales visant à éliminer la pauvreté et l'inégalité relatives et facilitera la création d'un climat plus favorable aux affaires et aux investissements. Son action sera axée sur la croissance de petites et des micro-entreprises, aussi bien que sur les institutions locales d'appui aux affaires, les coopératives et les chaînes de valorisation. Dans le domaine du commerce, le PNUD fournira au Gouvernement une assistance consultative, en mettant l'accent sur les accords commerciaux internationaux et les négociations commerciales. Il aidera aussi le Gouvernement à élaborer des stratégies de développement agricoles et rurales pour promouvoir la compétitivité et libéraliser le commerce foncier.

18. Le PNUD encouragera l'inclusion sociale des groupes les plus vulnérables, comme les personnes handicapées, les personnes âgées, les sans-abri et les gens vivant avec le VIH/sida. Il le fera en élaborant et en appliquant des politiques et des programmes fondés sur la connaissance des faits; en mettant en place des cadres institutionnels favorables; en renforçant les réseaux de services sociaux, sanitaires et éducatifs; et en appuyant les entreprises sociales. Il aidera à renforcer les capacités nationales en vue d'assurer une gouvernance efficace et inclusive et de coordonner la lutte contre le VIH/sida aux niveaux national et sous-national, ainsi que pour incorporer les questions relatives au VIH/sida dans les programmes opérationnels des ministères.

19. Le PNUD travaillera avec tous les niveaux du Gouvernement pour garantir des résultats durables et la cohésion entre les cadres locaux et nationaux et faire participer une large gamme de parties prenantes au dialogue politique. Il soutiendra, en outre, des réformes visant à conférer à la fonction publique un caractère plus professionnel et moins politique. Les efforts gouvernementaux de lutte contre la corruption seront soutenus par des initiatives visant à accroître la transparence, la fiabilité et la qualité des services fournis par les pouvoirs locaux. Il aidera à améliorer le cadre juridique et réglementaire pour les organisations de la société civile et les organisations communautaires en vue de leur intégration et de leur stabilité en tant que partenaires viables dans la prise de décisions et la fourniture de services. Il continuera à soutenir l'exécution de projets de gestion des frontières en mettant tout particulièrement l'accent sur la réforme institutionnelle et le renforcement des capacités des institutions nationales.

20. Le PNUD soutiendra également des réformes territoriales administratives et la décentralisation. Il se concentrera sur le développement de capacités locales pour améliorer les niveaux de vie et la prise de décisions participative au niveau sous-national, au niveau des districts ainsi qu'au niveau des communautés. Il appuiera aussi les efforts visant à développer les compétences de partenaires nationaux pour l'adoption de mécanismes et de pratiques qui améliorent la condition de la femme, incorporent l'analyse des questions de parité entre les sexes dans le développement régional et local et créent un environnement favorable à la réduction de la violence conjugale et sexiste. Une attention particulière sera accordée à la conception et à l'exécution de stratégies locales d'efficacité énergétique.

21. Le PNUD continuera à soutenir le Système de surveillance de la sécurité humaine en République autonome de Crimée. Cela inclura la promotion du dialogue public sur le développement et la prévention des conflits et le renforcement de la capacité des institutions et des réseaux analytiques régionaux et locaux. Un mécanisme régional de développement plus cohérent et participatif sera soutenu conformément aux plus larges politiques de développement régional de l'Ukraine.

22. Une attention spéciale sera accordée à l'autonomisation juridique, y compris le développement des compétences des pourvoyeurs de service et la fourniture de conseils juridiques aux propriétaires de petites parcelles de terre dans les zones rurales de l'Ukraine. Cela leur permettra de connaître leurs droits fonciers et leurs droits de propriété.

23. Dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques, le PNUD s'efforcera d'améliorer les capacités de gestion intégrée des ressources minérales; d'œuvrer à la mise en place de mécanismes durables pour accroître le financement de la conservation de la diversité biologique dans les zones protégées; et de promouvoir la planification préalable et la réaction aux catastrophes. L'atténuation des changements climatiques sera au cœur des interventions du PNUD qui mettra l'accent sur la réduction des émissions de gaz de serre dans le secteur municipal et dans celui des transports, la diminution de l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone et l'accroissement des investissements verts.

24. Le PNUD aidera le Gouvernement et les communautés à planifier et gérer une économie verte, à faibles émissions de carbone et à haut rendement énergétique, y compris dans le secteur du logement. Il contribuera à l'élaboration et à l'application de mesures d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique aux niveaux national et local. Il s'emploiera aussi à promouvoir un développement résistant aux chocs climatiques.

25. En coopération étroite avec le Fonds pour l'environnement mondial, le PNUD aidera l'Ukraine à maintenir la biodiversité et les services liés à la diversité biologique et aux écosystèmes et à en bénéficier. Il promouvra la gestion durable des forêts et des steppes, adoptant une approche favorable aux pauvres dans les activités touchant à la conservation de la nature, aux zones protégées et au développement de nouveaux marchés pour les services liés aux écosystèmes. Il soutiendra l'utilisation durable des eaux et promouvra la gestion transfrontières des eaux dans les bassins de la mer Noire et du Dniepr.

26. Du point de vue des objectifs intersectoriels, le PNUD s'emploiera à garantir que son programme complète ceux d'autres organismes. Il encouragera la programmation conjointe, surtout en ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida et

les questions d'équité entre les sexes. Les régions affectées par l'accident de Tchernobyl seront prioritaires lorsqu'il s'agira de choisir les zones où seront mis en œuvre des programmes nouveaux et pilotes qui aideront à surmonter les stigmates et à favoriser le retour à la vie normale. Le PNUD continuera à partager sa vaste expérience en matière d'approches communautaires et à faciliter la coopération Nord-Sud et Est-Est, en diffusant les meilleures pratiques et les leçons apprises.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

27. Pour renforcer davantage l'appropriation nationale, l'application nationale sera la modalité d'exécution prévalente pour le nouveau programme. L'application directe ne sera utilisée que dans des circonstances exceptionnelles. Le bureau du PNUD en Ukraine fournira des services de soutien aux organismes gouvernementaux en exécutant des projets du PNUD à la demande de ces organismes. Dans la République autonome de Crimée, ce soutien sera fourni par le bureau auxiliaire du PNUD à Simferopol. Toutes les activités seront conformes aux règles du Cadre pour le contrôle interne du PNUD.

28. Le plan d'action du programme de pays sera le principal instrument de planification et de publication. Un examen du programme sera réalisé chaque année parallèlement à l'examen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Chaque résultat sera évalué au moins une fois pendant le cycle du programme. Des représentants de l'organe gouvernemental de coordination des donateurs siègeront au sein de l'équipe d'évaluation. Les conseils des projets comprendront toutes les principales parties prenantes et feront office d'organes stratégiques de prise de décisions et de contrôle. Les plans de travail annuels du projet seront établis en consultation avec les parties prenantes. Une stratégie active de diffusion/communication améliorera le dialogue avec les partenaires de financement actuels et potentiels

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Priorité ou objectif national : Création du climat le plus favorable aux affaires en réduisant le rôle de l'État dans l'économie et les obstacles administratifs qui entravent les activités commerciales, en modernisant le système fiscal et en renforçant l'intégration économique internationale de ...

Résultat 2 visé par le PNUAD : Réduction de la pauvreté dans les zones rurales par le biais d'activités de développement socioéconomique.

Indicateur de résultat : Nombre d'emplois créés chaque année dans les zones rurales, y compris dans le secteur agricole.

Domaines prioritaires connexes du Plan stratégique : **Éradication de la pauvreté et réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD.**

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), niveaux de référence et niveau(s) cible(s) pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Montant des ressources par résultat (en milliers de dollars)</i>
Création d'un climat favorable au développement rural par l'adoption de normes harmonisées conformes à celles de l'UE	Le s'emploiera à promouvoir le renforcement des politiques et des institutions, la compétitivité des entreprises et la facilitation du commerce. L'UE appuiera la durabilité du processus de réforme.	Fourniture au Gouvernement d'une orientation technique; développement de la capacité commerciale des pouvoirs publics, et des entrepreneurs et de leurs associations.	Indicateur : Accroissement de la capacité des institutions et des particuliers du secteur agricole rural et des entreprises non agricoles d'accéder aux marchés. Niveau de référence : 6,5 millions (49 % de femmes et 51 % d'hommes). Niveau cible : Accroissement de 2 %.	Promotion de la capacité des organisations communautaires d'apporter un appui aux coopératives rurales et aux petites et moyennes entreprises. Amélioration de l'accès des populations rurales aux services marchands.	Ressources ordinaires : 1 500 Autres ressources : 4 950

Priorité ou objectif national : Réalisation au niveau national des OMD 2,4 et 5 : accroissement de la scolarisation; diminution de 25 % de la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; réduction de moitié du taux de mortalité maternelle; diminution de 13 % de la prévalence du VIH.

Résultat 3 visé par le PNUAD : Amélioration de l'accès à des services sanitaires, éducatifs et sociaux de qualité et de l'utilisation de ces services.

Indicateur de résultat : Réduction du nombre de personnes les plus menacées et du nombre de femmes enceintes infectées au VIH (indicateurs 5 et 9 de la session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Domaines prioritaires connexes du Plan stratégique : **Éradication de la pauvreté et réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD.**

Réforme du système de prestations sociales et	L'UE mettra l'accent sur le renforcement du système de	Renforcement des capacités des autorités nationales et	Indicateur : Nombre de communautés disposant d'un	Mobilisation communautaire appuyée dans toutes les	Ressources ordinaires : 1 200
---	--	--	--	--	--

¹ Programme de réformes économiques pour la période 2010-2014.

² Le Groupement interinstitutions du CCS concernant le commerce et la capacité de production comprend la CNUCED, la FAO, la CCI, le PNUD, l'ONUDI, la CEE et l'OIT.

amélioration de l'administration des services; efforts visant à garantir des services de soins de santé inclusifs et priorité accordée à l'optimisation du financement du système de santé	santé publique; le FNUAP appuiera la planification de la famille et les services de santé reproductive; le GFATM cofinancera les réponses nationales; l'ONUSIDA coordonnera la réponse de l'ONU.	des OSC d'élaborer et d'appliquer des politiques pour l'accès aux services sociaux et sanitaires.	meilleur accès aux services sanitaires et sociaux. Niveau de référence : 750 communautés. ³ Niveau cible : Adjonction de 600 communautés. Indicateur : Pourcentage d'hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes bénéficiant de services de prévention et de soins pour le VIH/sida. Niveau de référence : 15 % Niveau cible : 40 %	régions pour répondre aux besoins sociaux et sanitaires; appui aux autorités nationales pour l'élaboration et l'application de politiques d'inclusion sociale.	Autres ressources : 9 300
--	--	---	---	--	----------------------------------

Résultat 7 visé par le PNUAD : Renforcement de l'efficacité et de la fiabilité des institutions publiques pour répondre aux besoins de toutes les personnes relevant de la juridiction de l'Ukraine, notamment des plus vulnérables.

Indicateur de résultat : Notation de l'Ukraine dans l'Indice de l'intégrité dans le monde.

Domaines prioritaires connexes du Plan stratégique : Gouvernance démocratique.

Mise en œuvre d'une réforme de l'administration et des services publics en vue de la mise en place d'un service public professionnel, la question de la responsabilité et politiquement neutre.	L'UE appuiera les autorités centrales et techniques et le Ministère de la fonction publique; USAID affrontera la question de la viabilité financière et des capacités techniques des ONG et promouvra une compétitivité politique équitable.	Développement des capacités en matière de responsabilité, de transparence et d'inclusion des citoyens dans le processus de prise de décisions. Coopération avec l'UE pour la gestion des frontières.	Indicateur : Promulgation de politique/cadres juridiques au niveau local. Niveau de référence : ces politiques/cadres n'existent pas. Niveau cible : Promulgation de ces instruments. Indicateur : Réalisation des engagements de l'Ukraine en matière de gestion des frontières.	Développement des capacités des autorités nationales et locales et des OSC d'accroître la transparence et la fiabilité; harmonisation des normes de contrôle des frontières et de maintien de l'ordre avec celles de l'UE.	Ressources ordinaire : 2 585 Autres ressources : 3 000
---	--	--	--	--	---

³ Communautés bénéficiant du Programme d'accès communautaire PNUD/UE.

Niveau de référence :

A déterminer avant mai 2011.

Niveau cible :

Harmonisation avec l'UE.

Résultat 9 visé par le PNUAD : Facilitation par le Gouvernement de la participation des femmes à la vie publique, économique et politique.

Indicateur de résultat : La notation de l'Ukraine dans l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes.

Domaines prioritaires connexes du Plan stratégique : Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes.

Priorité ou objectif national : Amélioration de l'infrastructure et des secteurs de base par l'élimination de problèmes structurels qui existent en matière d'énergie, de charbon, de pétrole et des gaz dans les industries et les services publics, ainsi que le développement de l'infrastructure des transports et du marché foncier.

Élaboration de structures de gouvernance visant à assurer la représentation des femmes et leur égalité en matière de possibilités économiques	Les OSC possédant des feront campagne en faveur d'une plus grande représentation des femmes. L'Organisation des Nations participera à une programmation conjointe.	Analyse politique et renforcement de la capacité des donateurs nationaux de prendre en compte les questions de parité entre les sexes.	<p>Indicateur : Nombre de femmes élues au sein d'organes représentatifs.</p> <p>Niveau de référence : 8 % de femmes siégeant au Parlement, 11 % au sein des Conseils régionaux.</p> <p>Niveau cible : 15 % de femmes au Parlement, 25 % au sein des conseils régionaux.</p>	Les partenaires nationaux possèdent la capacité d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans le développement régional et local et appuient la participation et l'autonomisation des femmes.	<p>Ressources ordinaires : 500</p> <p>Autres ressources : 2 000</p>
---	--	--	--	---	---

Résultat 10 visé par le PNUAD : Adoption par le Gouvernement de cadres politiques et de mécanismes visant à assurer l'inversion de la dégradation de l'environnement; l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que la prévention des catastrophes naturelles et causées par l'homme et l'intervention face à ces catastrophes.

Indicateur de résultat : Pourcentage d'organes gouvernementaux nationaux et sous-nationaux qui intègrent l'environnement, la RRC et les changements climatiques dans les plans de développement et de gestion.

Domaines prioritaires connexes du Plan stratégique : Environnement et développement durable.

Capacité institutionnelle de faire face aux changements climatiques, d'assurer la gestion des ressources naturelles et de résoudre les questions de RRC.	<p>Ressources ordinaires : 1 294</p> <p>Autres ressources : 21 950</p>
--	--

⁴ L'ASDI, l'ACDI, l'EU et USAID.

⁵ ONU-Femmes, le FNUAP, l'UNICEF, l'OIT et l'OIM.

Le Groupe de travail Ukraine-UE centrera son attention sur l'application du Protocole de Kyoto. Les OSC mobiliseront les communautés pour les initiatives concernant la RRC et la bioénergie.	Fourniture d'un appui en vue de remplir les engagements pris dans la CCNUCC et d'autres instruments internationaux, nationaux et régionaux.	<p>Indicateur : Nombre de programmes d'investissement écologiques et de projets à haut rendement énergétique; Plate-forme de</p> <p>Niveau de référence : En 2010, il n'existait aucun système d'information géographique(SIG), 250 projets à haut rendement énergétique; aucune plate-forme.</p> <p>Niveau cible : 100 SIG et 500 projets à haut rendement énergétique ; mise en œuvre de la Plate-forme.</p>	Renforcement de la capacité des partenaires de concevoir et d'appliquer des mesures concernant les changements climatiques, le haut rendement énergétique et la RRC, y compris au niveau local.
---	---	---	---

⁶ La mise en place de la Plateforme de réduction des risques de catastrophes s'effectue conformément aux engagements pris par l'Ukraine en vertu du Cadre d'action de Hyogo.

Acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement
CCI	Commission du commerce international des États-Unis
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEE	Commission économique pour l'Europe (ONU)
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GFATM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/sida
OSC	Organisations de la société civile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RRC	Réduction des risques de catastrophes
SIG	Système d'information géographique
UE	Union européenne
USAID	United States Agency for International Development
